

Contrat de cours de guitare au domicile de l'étudiant

Saison du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023

Renault Valentin, entrepreneur individuel représentant l'entreprise individuelle Renault Valentin Gaëtan Michel, né à Rouen le 07/05/1987, enseignant culturel, exerçant en tant que professeur de guitare et solfège au domicile de l'étudiant,

Siège social :

2 rue Marcel Denis

76240 BELBEUF

SIRET : 79759789500045

Agrément simple : SA797597895 du 04/10/2013

Mobile : 06 59 90 35 60

Courriel : guitamelody@gmail.com Site : www.coursdeguitare-rouenagglo.fr

Ci-après le Professeur, d'une part,

Et

Monsieur ou Madame : _____

Représentant l'Etudiant : _____

Né(e) le : _____

Demeurant : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Ci-après l'Etudiant ou son représentant, d'autre part,

Sont convenus du présent contrat établi conformément pour une durée et dispositions précisées ci-après :

Le professeur dispensera des cours particuliers hebdomadaires selon les modalités du forfait : ___ de la date de signature du contrat au 30 juin 2023 inclus correspondant aux honoraires suivants selon le forfait choisi et le jour de cours choisi :

Tarifs avant déduction impôts de 50 % :

Forfait A : 45 minutes par semaine hors congés : 10 chèques de 92 euros

Forfait B : 60 minutes par semaine hors congés : 10 chèques de 108 euros

Forfait C famille: 2 cours à la suite de 45 minutes : 10 chèques de 170 euros

Forfait D famille: 1 cours de 45 minutes suivi d'un cours de 30 minutes : 10 chèques de 140 euros

PARAPHE ETUDIANT (ou représentant) et PARAPHE PROFESSEUR :

MODALITES :

- Les cours seront réglés d'avance durant toute la durée du contrat qui correspond à la saison.
- L'inscription est validée à partir du moment que les 10 chèques et que le contrat signé ont été remis. Ils seront déposés chaque mois de septembre à juin. Sauf inscription en cours d'année selon les places disponibles.
- Les semaines de congés du professeur seront du :
22 octobre 2022 au 06 novembre 2022
17 décembre 2022 au 02 janvier 2023
11 février 2023 au 26 février 2023
15 avril 2023 au 02 mai 2023
- Les cours seront assurés aux jours fériés suivants : lundi 10 avril 2023, lundi 08 mai 2023.
Les cours ne seront pas assurés aux jours fériés suivants : jeudi 18 mai 2023, lundi 29 mai 2023.
- **Le professeur suit un itinéraire précis pour éviter les retards et la circulation intense, ainsi tout cours annulés par l'étudiant ne pourra pas être remboursé ou reporté pour quelques raisons que ce soit.**
- Le professeur s'engage à assurer les cours annulés de son plein gré via webcam de son domicile au cas où il serait dans l'incapacité de se déplacer.
- En cas d'interdiction d'exercer par la mesure Covid19, les cours seront assurés par webcam. En cas de refus de l'étudiant, les cours seront considérés comme annulé par choix de l'étudiant, et donc ne feront pas l'objet d'un remboursement.
- Un abandon au cours du contrat de l'étudiant ne fera pas l'objet d'un remboursement.
- En cas d'abandon ou incapacité prolongée du professeur, le contrat ci-après deviendra nul. L'étudiant se verra remboursé la somme des cours non assurés.

Le Professeur et l'Etudiant s'engagent à dispenser et à suivre des cours particuliers, à partir de la date de la signature et aux conditions exposées ci-dessus. Imprimé et signé en deux exemplaires,

Fait à :

Le :

Contrat à parapher sur chaque page, signer la dernière page suivit la mention : « Lu et approuvé »

L'Etudiant ou son représentant

Le professeur